

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 10 septembre 2014 modifiant l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Alsace

NOR : AFSZ1430701A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu le décret n° 2012-1286 du 22 novembre 2012 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Alsace, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 11 octobre 2013,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommée membre du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Alsace au titre du *a* du 3^o de l'article D. 1432-15 du code de la santé publique en qualité de représentant des collectivités territoriales : Mme Lilla MERABET, titulaire, désignée par le président du conseil régional, en remplacement de Mme Sophie ROHFRITSCH.

Article 2

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 10 septembre 2014.

MARISOL TOURAINE